

DOSSIER DE PRESSE

La Carsat Languedoc-Roussillon aux côtés des entreprises pour renforcer leur démarche de prévention des risques professionnels

Vendredi 9 décembre 2022

SOMMAIRE

1- Contexte économique et chiffres clés en Languedoc-Roussillon.....p. 3

2- Face à des risques prioritaires identifiés, la Carsat Languedoc-Roussillon accompagne et conseille les entreprisesp. 4

2.1 Les troubles musculo squelettiques et les manutentions manuelles représentent la majorité des causes d'accidents du travail et des maladies professionnellesp. 4

2.2 Les chutes de hauteur et de plain-pied représentent le tiers des accidents du travailp. 7

2.3 Les risques liés à l'utilisation des produits chimiques sont également une priorité pour prévenir les maladies professionnellesp. 10

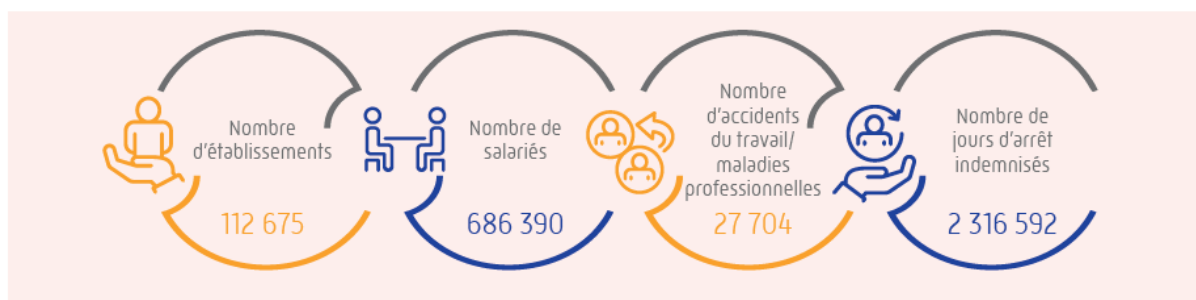
2.4 Un véritable enjeu de prévention des risques au sein des TPE du Languedoc-Roussillonp. 11

3- L'analyse des accidents du travail, une opportunité d'amélioration pour l'entreprise.....p. 12

Témoignage d'entreprise : U LOG reconstitue ses accidents du travail et réduit l'absentéisme.....p. 12

4- La Carsat Languedoc-Roussillon est un organisme de la Sécurité sociale à compétence régionalep. 13

1- Contexte économique et chiffres clés en Languedoc-Roussillon



De très nombreuses TPE et une importante dynamique de création d'entreprises

Le tissu économique du Languedoc-Roussillon est caractérisé par une majorité de très petites entreprises : 87 % des établissements de la région ont moins de 10 salariés (84 % au niveau national) et seulement 0,7 % ont 100 salariés ou plus (1,2 % au niveau national).

On note, depuis ces 10 dernières années, une augmentation des effectifs salariés et des sections d'établissements, respectivement de 15 % et 8 % (en comparaison avec le national respectivement de 6,5 % et 4,2 %).

Après une année 2020 bouleversée par les impacts de la crise sanitaire, l'année 2021 se caractérise par une reprise de l'activité avec une augmentation des effectifs salariés de +6,3 % entre 2019 et 2021.

Une diminution de la sinistralité observée depuis 10 ans

L'année 2021 est également marquée par une diminution de l'indice de fréquence des accidents du travail et maladies professionnelles, cette tendance à la baisse étant observée depuis 10 ans.

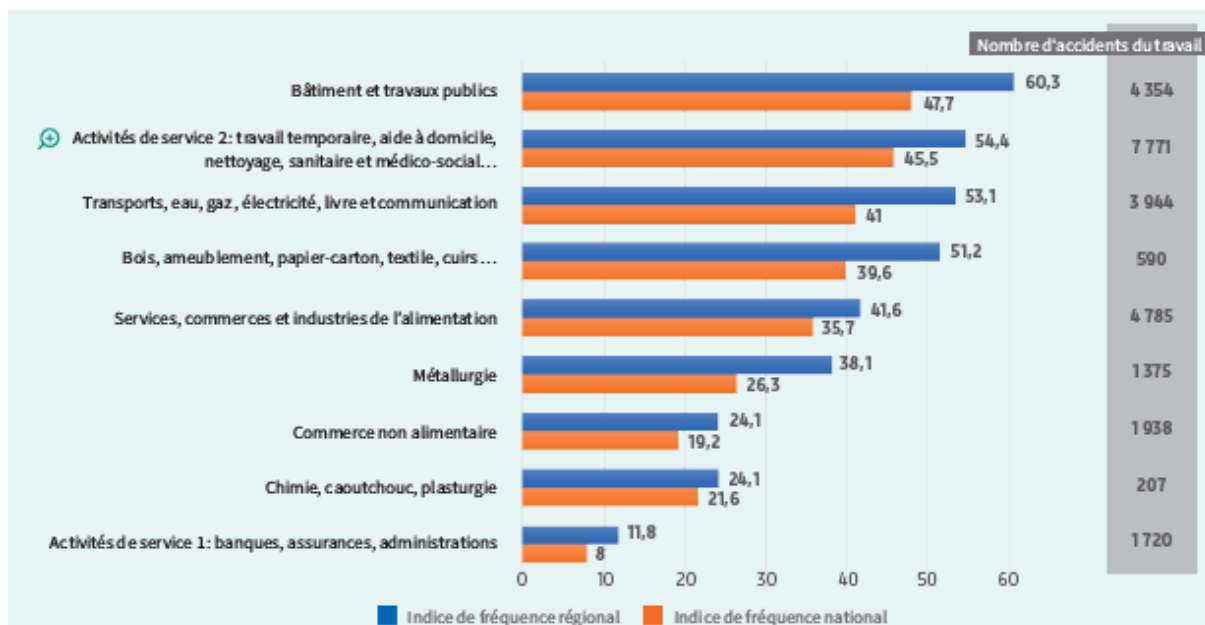
On constate une baisse de près de 16 % de la fréquence des accidents du travail depuis ces 10 dernières années en Languedoc-Roussillon. Cette diminution est visible dans tous les grands secteurs d'activité, allant de -26 % pour l'intérim et le sanitaire médico-social, à -22 % pour les activités du BTP.

Le Languedoc-Roussillon affiche un indice de fréquence de 1,5 maladies professionnelles pour 1 000 salariés, inférieur à l'indice de fréquence national qui est de 2,4. Cet indice de fréquence est en diminution de près de 21 % depuis ces 10 dernières années. Trois secteurs cumulent plus de 600 maladies professionnelles : les activités de service 2, les services, commerces et industries de l'alimentation et le BTP.

Une sinistralité des accidents du travail qui varie fortement en fonction du secteur d'activité

Les activités de service, commerces et alimentaire concentrent plus de 70 % des salariés du régime général (contre 67 % au national). Deux secteurs sont davantage représentés en Languedoc-Roussillon qu'au national : les activités de service 2 (travail temporaire, aide à domicile, nettoyage, sanitaire et médico-social), et le BTP.

Or, ces secteurs ont un taux de sinistralité en matière d'accidents du travail bien supérieur à la moyenne régionale. L'indice de fréquence régional (de 38,9 en moyenne) atteint 60,3 pour le BTP et 54,4 pour les activités de service 2 (dont 118 pour l'aide à domicile, 102 pour les Ehpad et 86 pour le travail temporaire).



Les accidents du travail sont plus fréquents dans les établissements de taille moyenne. Les entreprises employant entre 20 et 49 salariés représentent 18 % des salariés et ont l'indice de fréquence le plus élevé.

2- Face à des risques prioritaires identifiés, la Carsat Languedoc-Roussillon accompagne et conseille les entreprises

Depuis 2019, la Carsat Languedoc-Roussillon a octroyé 3 200 Subventions Prévention TPE et Contrats de prévention pour un montant de 22 millions d'euros, ce qui a permis aux entreprises d'investir dans la prévention des risques professionnels.

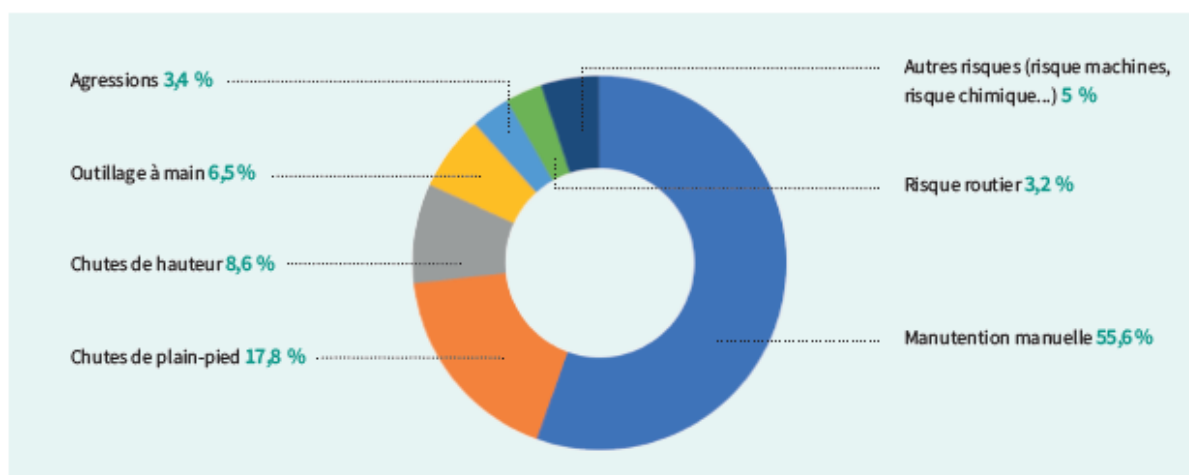
La Carsat Languedoc-Roussillon accompagne et conseille les entreprises sur trois risques professionnels majeurs : les troubles musculo squelettiques et manutentions manuelles, les chutes et les produits chimiques.

Un accompagnement attentionné est proposé aux TPE.

2.1 Les troubles musculo squelettiques et les manutentions manuelles représentent la majorité des causes d'accidents du travail et des maladies professionnelles

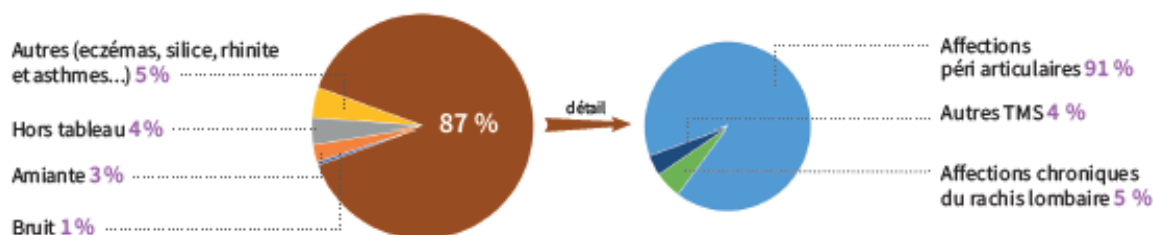
La manutention manuelle est à l'origine de plus de la moitié des accidents de travail (56 %) et les troubles musculo squelettiques (TMS) sont à l'origine de 87 % de maladies professionnelles.

Les manutentions sont les principales causes d'accidents du travail



Avec 1 020 maladies professionnelles reconnues en 2021, le Languedoc-Roussillon affiche un indice de fréquence de 1,5 maladie professionnelle pour 1 000 salariés, inférieur à l'indice de fréquence national qui est de 2,4. Cet indice de fréquence est en diminution de près de 21 % depuis ces 10 dernières années.

87 % de ces maladies professionnelles sont dues aux troubles musculo squelettiques



Trois secteurs cumulent plus de 600 maladies professionnelles : les activités de service 2, les services, commerces et industries de l'alimentation et le BTP.

Programme national : TMS Pros, un déploiement massif engagé par secteur professionnel



En 2021, le programme TMS Pros a été déployé auprès des entreprises et secteurs concernés par ces risques. Créée en 2014, cette démarche de prévention vise à réduire les maladies professionnelles liées aux TMS et les accidents du travail provoqués par les manutentions manuelles occasionnant des lombalgies. Articulée autour de quatre étapes en ligne, elle permet de travailler sur les facteurs de risques et l'organisation du travail.

Une campagne de communication nationale a permis, en parallèle, de sensibiliser les secteurs concernés par ce risque professionnel : l'aide et le soin à la personne, le BTP, la grande distribution, l'industrie agroalimentaire, la métallurgie, la propreté, le transport et la logistique.

L'évaluation nationale du programme TMS Pros auprès des entreprises, réalisée en 2021, met en évidence les bénéfices de la mise en œuvre de cette démarche, et en particulier :

- le dialogue en entreprise ;
- la structuration de la démarche de prévention des TMS ;
- l'accompagnement des services prévention.

Les entreprises engagées dans la saison 1 du programme (2013-2017) ont obtenu des résultats significatifs en matière de réduction de leur sinistralité. Les entreprises qui ont validé la dernière étape du programme ont vu leur indice de fréquence baisser entre 2014 et 2019 :

- 4,5 % accidents du travail ;
- 7 % accidents du travail pour lombalgie ;
- 8,1 % TMS.

Une attention particulière a été portée sur le secteur médico-social, le BTP, la grande distribution, le transport et la logistique.

Dans le cadre du programme TMS pros, la Carsat Languedoc-Roussillon a :

- **accompagné, depuis 2014, 575 établissements** pour mettre en place la démarche de prévention TMS pros, se traduisant par 2 133 interventions ;
- **aidé, depuis 2019, 821 entreprises** à investir pour prévenir les TMS, par le biais de 11 Subventions Prévention TPE (TMS pros diag / action, Equip mobile, Aide et soin à domicile, aide et soin en établissement, Propreté, Métiers de bouche, Hôtel +, Cuisine +, Stop essuyage, Filmeuse +) pour un **montant total de 7,4 millions d'euros**.

Faciliter les échanges de bonnes pratiques et les témoignages d'entreprises

Pour faciliter les échanges sur le sujet et le partage des bonnes pratiques, la Carsat Languedoc-Roussillon anime depuis 2007 le « Club troubles musculo squelettiques », dont les objectifs sont d'échanger, de capitaliser sur l'expérience et de fédérer autour de la thématique des troubles musculo squelettiques. Le prochain aura lieu le 13 décembre 2022 à Palavas-les-Flots et réunira une centaine de personnes. [Pour en savoir plus](#).

Témoignage d'entreprise : l'Ehpad La Llevantina met en œuvre des mesures de prévention des TMS

Récompensée par la Carsat Languedoc-Roussillon le 15 novembre dernier pour ses actions de prévention des risques professionnels, l'Ehpad La Llevantina est un établissement public recevant des personnes âgées dépendantes. [Pour visionner le reportage](#).

La direction a engagé dès l'ouverture de l'établissement en 2017 différentes actions de prévention des risques professionnels avec logique et continuité. Elle a bénéficié pour cela de conseils techniques et d'aides financières de la Carsat Languedoc-Roussillon :

- toutes les chambres sont équipées de rails et de moteurs permettant de supprimer les mobilisations manuelles de résidents ;
- les équipes ont intégré des bonnes pratiques pour éviter les ports de charge ;
- les conditions de travail des soignants ont été améliorées, avec des éléments objectivés par des questionnaires sur la qualité de vie au travail et l'appréciation par les nouveaux professionnels intégrant la structure,

- la cuisine a été équipée de chariots à fond relevable et de cuiseurs ;à cuve basculante réduisant ainsi les risques de brûlures et de renversement,
- La grande majorité des soignants ont été formés à la PRAP (prévention des risques liés à l'activité physique). Depuis plusieurs années, 2 formateurs internes ont su enrichir la culture de prévention des risques.

Les équipements acquis répondent aux enjeux actuels du secteur d'activité et au projet de cet établissement, tant dans la prise en soin des personnes les plus dépendantes mais aussi dans le maintien des capacités restantes pour les résidents les plus autonomes.

L'attractivité de l'établissement s'est accrue auprès des aides-soignants dans un secteur concurrentiel avec des difficultés majeures de recrutement.

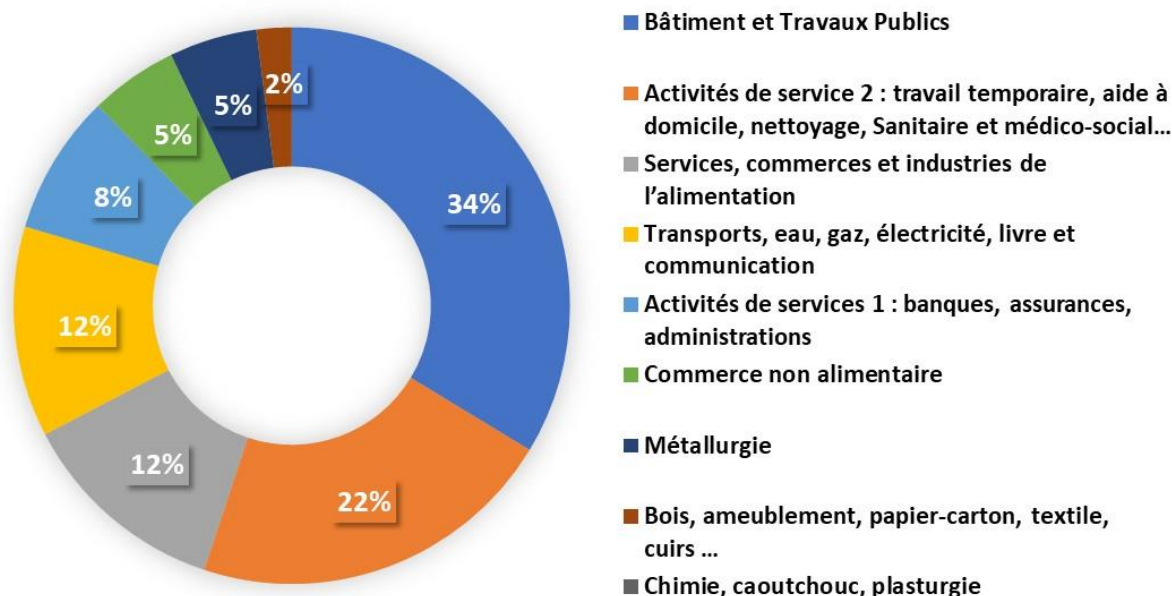
Cette motivation et cette implication ont perduré malgré un contexte sanitaire difficile et démontre une dynamique de prévention pérenne.

2.2 Les chutes de hauteur et de plain-pied représentent le tiers des accidents du travail

Les chutes de plain-pied (glissades, trébuchements, etc.) et de hauteur représentent la deuxième cause des accidents du travail avec 27 % des accidents du travail et plus du tiers des accidents graves.

Le secteur du BTP est l'un des plus exposé à ce risque, il concentre 34 % des accidents graves liés à des chutes de hauteur.

Répartition des accidents graves de chute de hauteur par secteur d'activités



La Carsat Languedoc-Roussillon a effectué 1 080 interventions sur des chantiers du BTP en 2021, en particulier sur la prévention des chutes de hauteur. Cet accompagnement soutenu

depuis ces 20 dernières années a contribué à réduire par 3 le nombre de décès sur les chantiers.

- Période 1990-2000 : 12 décès en moyenne par an
- Période 2000-2010 : 9 décès en moyenne par an
- Période 2010-2020 : 3 décès en moyenne par an
- 2021 : 0 décès

En parallèle on constate, depuis 2011, une baisse de près de 28 % de l'indice de fréquence des accidents du travail (nombre d'accidents du travail pour 1 000 salariés) dans le secteur du BTP.

Deux programmes nationaux : Risques Chutes pros BTP et Risques Chutes inter-pro

En complément des accompagnements sur les chantiers du BTP, la Carsat met en œuvre sur le territoire du Languedoc-Roussillon, depuis 2018, deux programmes nationaux pour réduire l'exposition des salariés aux risques de chutes.



Le programme Risques Chutes Pros BTP a pour objectif d'accompagner des maîtres d'ouvrage, préalablement identifiés, à intégrer dans les marchés de travaux les dispositions qui permettent de maîtriser les risques, particulièrement les chutes.

Cinq thèmes prioritaires ont été définis dans le cadre de ce programme :

- La prévention des chutes de hauteur par la mise en commun de moyens de protections collectives (aménagement des accès, sécurisation des ouvertures donnant sur le vide, etc.) ;
- La gestion des manutentions, par exemple grâce à l'installation d'une aire de livraison au plus près du chantier ou le choix de matériaux légers ;
- L'hygiène et les conditions de travail par la mise à disposition des accès à l'eau et à l'électricité, à des sanitaires ou des vestiaires notamment ;
- La valorisation de la coordination SPS, le coordonnateur devant être choisi le plus en amont possible du chantier ;
- Les interventions ultérieures sur ouvrage avec l'élaboration du DIUO (Dossier d'Intervention Ultime sur l'Ouvrage). Ce document définit l'organisation des futures opérations de maintenance de façon sécurisée. Les maîtres d'ouvrage (MOA), ont l'obligation d'intégrer la prévention des risques professionnels aux projets, avant même le début des travaux, et d'en effectuer le suivi à chaque étape.

L'évaluation réalisée par l'Assurance Maladie - Risques professionnels en 2019 et 2020 a montré, sur les chantiers de logements collectifs par exemple, que lorsque les mesures de prévention sont prévues en amont et traduites dans les documents contractuels, leur mise en œuvre est assurée dans 75 % des cas en moyenne, contre seulement 40 % dans le cas contraire.

Le programme Risques Chutes Inter-Pro a pour objectif de réduire les causes d'accidents du travail dans les autres secteurs d'activité. Les chutes de hauteur et de plain-pied sont la 2e cause d'accident du travail tous secteurs confondus.

Le risque de chutes, qu'elles soient de plain-pied ou de hauteur, est un risque d'accident du travail qui concerne tous les secteurs d'activité et qui touche tous les métiers au sein d'une entreprise.

Les situations dangereuses exposant les personnes au risque de chute sont par nature très diverses et peuvent se rencontrer à l'intérieur ou à l'extérieur des locaux, dans un environnement plus ou moins contrôlable par l'entreprise, ou lors de l'utilisation d'un matériel ou d'une machine par exemple.

Des fiches ont été élaborées pour les situations à risque les plus fréquentes, et proposent des solutions de prévention pratiques. Elles sont déployées au niveau des entreprises particulièrement exposés. Pour en savoir plus, www.inrs.fr/

Dans le cadre des deux programmes Chutes, la Carsat Languedoc-Roussillon a sur 4 ans :

- accompagné 1 449 établissements et chantiers pour mettre en place une démarche de prévention ;
- aidé financièrement 514 entreprises à investir dans des solutions pour prévenir les chutes, par le biais des dispositifs Subventions Prévention TPE pour un **montant de 3,7 millions d'euros.**

Le CCTH, un exemple d'action partenariale initiée sur notre territoire

Le CCTH, Certificat de Compétences au Travail en Hauteur, a été initié en 2018 par la Carsat Languedoc-Roussillon dans le cadre des travaux du Plan Régional Santé au Travail en partenariat notamment avec la DREETS, l'OPPBTP, des Services de Prévention en Santé au Travail, le syndicat professionnel Prism'Emploi et la FFB.

Ce certificat de compétences permet de s'assurer que les intérimaires travaillant dans certains métiers du bâtiment soient formés aux risques de chute de hauteur selon un référentiel partagé et proposé par des organismes de formation habilités.

Il a permis de renforcer la formation des intérimaires sur ce risque auprès des agences d'emploi et des entreprises utilisatrices.

Le retour des entreprises utilisatrices et des agences d'emplois est très positif :

- Les intérimaires en possession du CCTH s'adaptent plus rapidement à leur poste de travail et aux procédures de sécurité.
- En bonus : ces intérimaires sont beaucoup plus attentifs au rangement et à la propreté du chantier.

A ce jour près de 10 000 intérimaires du métier du bâtiment disposent de ce certificat en Languedoc-Roussillon. Des réflexions sont en cours pour étendre ce dispositif au niveau national.

2.3 Les risques liés à l'utilisation des produits chimiques sont également une priorité pour prévenir les maladies professionnelles

Même si les TMS restent la cause principale des maladies professionnelles, l'utilisation des produits chimiques provoque d'autres maladies qu'il est nécessaire de prévenir.

La Carsat Languedoc-Roussillon a mis en place des actions spécifiques pour accompagner, dans la mise en place d'actions de prévention, les secteurs d'activité concernés par trois polluants CMR (cancérogènes mutagènes reprotoxiques) : fluides de coupe dans les ateliers d'usinage, émissions diesel dans les centres de contrôle technique et poussières bois dans les magasins de bricolage et menuiseries.

Risques chimiques pros, une approche spécifique



Le programme Risques chimiques pros a pour objectif d'engager les entreprises à mener à bien une démarche efficace de prévention des risques chimiques.

Les objectifs du programme sont :

- Rendre les entreprises autonomes dans l'évaluation des risques chimiques.
- Leur permettre de maîtriser les situations les plus exposantes.
- Les soutenir dans leur engagement pour la prévention des risques chimiques.

Articulé autour d'un parcours en ligne de quatre étapes, le programme de prévention Risques Chimiques Pros permet aux entreprises d'évaluer les risques, de planifier et suivre les actions engagées, afin de réduire l'exposition des salariés à des produits chimiques et d'en éviter les conséquences, notamment dans les secteurs les plus concernés : ateliers de réparation automobile, bâtiment et travaux publics, centres de contrôle technique, mécanique et usinage, menuiserie et métiers du bois, soins et analyses.

Ce parcours, ouvert à toutes les entreprises depuis février 2020, intègre également un accompagnement par les caisses régionales de l'Assurance Maladie - Risques professionnels d'entreprises identifiées après un diagnostic préalable.

Depuis son lancement en février 2020, 27 % des 5 000 entreprises ciblées au niveau national ont mis en place un plan d'action.

La Carsat Languedoc-Roussillon a déployé un programme régional en ciblant l'émission des poussières de silice dans les métiers du BTP. Le programme "Respi BTP" a permis de rédiger un document pratique avec des mesures de prévention concrètes, en partenariat avec l'OPPBT, SIST, FFB. Celui-ci présente des solutions pratiques pour soustraire les salariés à l'exposition.

Dans le cadre du programme Risques chimiques pros, la Carsat Languedoc-Roussillon a depuis 4 ans :

- accompagné 711 établissements dont 112 centres de contrôle technique pour mettre en place une démarche de prévention ;
- aidé financièrement 192 entreprises à investir dans des solutions pour prévenir les Risques chimiques, par le biais de 6 dispositifs de Subventions Prévention TPE (Garage +, Airbonus, Risques chimiques pros équipement, Risques chimiques pros peinture, Amiante, Soudage) pour un **montant total de 700 000 euros.**

Témoignage d'entreprise : l'entreprise QUALIPLAST substitue des produits chimiques

Spécialisée dans le revêtement des cuves à vin en béton ou métalliques, l'entreprise a formé ses salariés au travail en hauteur, montage d'échafaudages, aux risques électriques, à l'utilisation des engins de levage et au travail en milieu confiné.

Le laboratoire de R&D a également trouvé des formulations permettant de remplacer les produits dits CMR (cancérogènes mutagènes reprotoxiques) par des produits d'une classification inférieure ou encore des produits exempts de bisphénol A.

L'entreprise est accompagnée et conseillée depuis de nombreuses années par la Carsat dans sa démarche de prévention du risque chimique mais aussi des autres risques. Cette action a été valorisée dans la revue nationale Travail & Sécurité de l'Institut National de Recherche et de Sécurité.

2.4 Un véritable enjeu de prévention des risques au sein des TPE du Languedoc-Roussillon

Programme national TPE : une offre plurielle et des outils adaptés à 40 secteurs d'activité

Afin d'aider les très petites entreprises à réaliser leur évaluation des risques, leur document unique et à construire leur plan de prévention, l'INRS et l'Assurance Maladie - Risques professionnels proposent une collection d'outils en ligne, déclinés par secteur d'activité ou par métier. Élaborés en partenariat avec les organisations professionnelles des métiers concernés, ces outils en ligne sont enrichis d'une série de conseils pratiques adaptés aux besoins de ces entreprises.

Dans le cadre du programme national TPE, la Carsat Languedoc-Roussillon a depuis 4 ans :

- accompagné 800 établissements pour mettre en place une démarche de prévention ;
- aidé financièrement 3 003 entreprises à investir pour prévenir les risques professionnels, par le biais de 17 dispositifs de Subventions Prévention TPE pour un **montant de 14,6 millions d'euros.**

La prévention des risques professionnels est également une démarche incontournable pour maintenir et améliorer l'activité au quotidien et dans la durée des travailleurs indépendants. Dans ce cadre, deux aides financières ont été proposées aux travailleurs indépendants sans salarié, dans les secteurs de la restauration et du bâtiment.

Témoignage d'entreprise : le garage Salabert déploie un panel de mesures de prévention

Récompensée par la Carsat Languedoc-Roussillon le 15 novembre dernier pour ses actions de prévention des risques professionnels, le garage Salabert est une entreprise familiale de 9 personnes, spécialisée dans la réparation et la carrosserie automobile. [Pour visionner le reportage.](#)

Le chef d'entreprise a engagé depuis le 1^{er} janvier 2020 une démarche d'évaluation des risques qui a permis la mise en place de différentes actions de prévention des risques professionnels

L'entreprise a bénéficié pour cela de conseils techniques et d'aides financières de la Carsat Languedoc-Roussillon :

- le risque chimique a été évalué, des armoires coupe-feu ont été installées ainsi qu'une fontaine de dégraissage (évite les contacts et projections de produits chimiques sur la peau ou le visage) ;
- des chariots de transport des roues et des ponts élévateurs ont été installés pour réduire les risques de manutention et de TMS ;
- des systèmes d'aspiration ont été installés pour supprimer l'exposition aux fumées d'échappement.

La prévention des risques professionnels a été intégrée dans la gestion de l'entreprise (management, achat, production, etc.) grâce à un audit complet permettant d'établir un plan d'action global (CMR, TMS, etc.).

Il est intéressant de souligner la dynamique et la culture prévention de cette TPE qui s'inscrit dans une logique d'amélioration continue.

3- L'analyse des accidents du travail, une opportunité d'amélioration pour l'entreprise

Témoignage d'entreprise : U LOG reconstitue ses accidents du travail et réduit l'absentéisme

U LOG, plateforme logistique employant 382 salariés, accompagnée par la Carsat Languedoc-Roussillon, témoigne et met en avant l'intérêt d'analyser les accidents du travail et les bénéfices obtenus.

L'entreprise a engagé en 2020 une démarche de prévention des risques basée sur l'analyse des accidents du travail. Elle a bénéficié pour cela de conseils méthodologiques de la Carsat Languedoc-Roussillon.

Plusieurs étapes ont été simultanément menées afin de reconstituer les accidents du travail :

- La Carsat Languedoc-Roussillon a formé les managers (compétences de base en prévention, analyse des accidents du travail, méthode d'analyse de la charge physique au travail, la prévention des risques liés à l'activité physique par un organisme externe),
- Les managers et cadres ont été sensibilisés à la culture de prévention et la remontée des événements mise en place par le QSE.

- En s'appuyant sur une cartographie des accidents du travail (chutes, engins/circulation, manutention et gestes répétitifs), un groupe de reconstitution paritaire (direction, CSSCT, Carsat, QSE, salarié) a analysé et échangé avec les personnes concernées sur les accidents pour mettre en place des actions concrètes sur les volets techniques, organisationnels et sociaux.
- Tous les accidents du travail des entreprises intervenantes et agences d'emploi sont également analysés.

Outre l'amélioration du dialogue social, ces actions ont permis de réduire, entre 2020 et 2021, les accidents de travail de moitié et les jours d'arrêt d'un tiers.

L'association de tous les acteurs de l'entreprise, l'engagement de la direction et la recherche d'autonomie dans la démarche sont les clés de la réussite dans la mise en place de ce projet de prévention qui a permis ainsi de débanaliser les accidents du travail.

4- La Carsat Languedoc-Roussillon est un organisme de la Sécurité sociale à compétence régionale

Structure de droit privé exerçant une mission de service public, elle intervient auprès des actifs, des retraités et des entreprises de la région, au titre de la retraite, de l'action sociale et de la gestion des risques professionnels.

Elle assure ses missions sous l'égide de deux caisses de tutelle :

- la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse - l'Assurance Retraite ;
- la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie - l'Assurance Maladie.

3 missions au service d'une grande idée : la solidarité

Mettre à jour le compte retraite tout au long de la carrière, préparer et verser la retraite des actifs

Pour garantir la retraite, nous tenons à jour un compte individuel pour chaque actif. Cette mise à jour s'effectue à partir du traitement des Déclarations Annuelles des Données Sociales (DADS) établies par les employeurs. Nous assurons le service des retraites du Régime général au profit des actifs des 5 départements de la région, avec la volonté de rendre à ces publics le service attendu. Proximité, efficacité et rigueur de gestion sont les principes de notre action.

Accompagner les assurés en difficulté

Nous aidons les personnes fragilisées par la maladie, le handicap ou l'accident et mettons en œuvre des réponses sociales adaptées aux besoins des personnes. Nous favorisons le maintien à domicile des personnes fragilisées mais encore autonomes.

Assurer et prévenir les risques professionnels dans les entreprises

Nous contribuons à réduire le nombre et la gravité des accidents du travail et des maladies professionnelles, ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail. Nous avons également pour mission d'assurer les entreprises contre les risques d'accidents du travail et des maladies professionnelles de leurs salariés.